Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC108-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

N° 2026DC/108 – Feuillet 1

Date de convocation : 18 septembre 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 43	Votants : 48

Programme local de l'habitat 2023-2028 - Maison des Salines - Convention de financement des travaux de salles communales et versement d'un fonds de concours par la Commune de La Trinité-sur-Mer

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle des Astéries à BELZ.

Etaient présents : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Jean-Pierre KERBART, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Stéphane MATRON, François POMMOIS, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Maurice MAJOU à Elodie GUYOMARD, Françoise NAËL à Fabrice ROBELET, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL à François POMMOIS, Aurélie QUEIJO à Guénola QUILLAY, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Philippe LE FUR, Mickael LE GLOANIC, Patrick LE ROUX, Yves NORMAND, Katia SCULO.

MM. Philippe LE FUR, Yves NORMAND et Mme Katia SCULO étant sortis.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC108-DE

La Communauté de communes a engagé, en 2024, des travaux de rénovation de la Maison des Saline, située à La Trinité-sur-Mer, en vue de l'aménagement de 31 logements répartis sur 3 niveaux, ainsi que des espaces communs (cuisine, salle de restauration, espace d'accueil). Cette opération vise à offrir des solutions de logement aux salariés en mission, intérimaires, travailleurs saisonniers, salariés en formation, stagiaires de la formation professionnelle...

Ces travaux ont également permis la création, en rez-de-chaussée, d'espaces pouvant accueillir des activités associatives. Ces espaces associatifs sont mis à disposition et gérés par la Commune de La Trinité-sur-Mer.

D'une superficie de 152 m², ils comprennent :

- une salle d'activités de 84,85 m², séparable en deux par le biais d'un mur mobile,
- une salle d'activités de 40,08 m²,
- un office de 5,82 m²,
- des sanitaires,
- des locaux techniques et de ménage,
- et une terrasse extérieure de 110 m².

En contrepartie de leur mise à disposition, la Commune de La Trinité-sur-Mer s'est engagée à prendre en charge le financement des travaux relatifs à leur création.

Cette participation prend la forme d'un fonds de concours, d'un montant de 263 312,12 € HT, et est établi sur la base du bilan financier de l'opération et de la répartition au prorata des surfaces, déduction faite des subventions reçues par la Communauté de communes.

Le versement de ce fonds de concours sera réparti sur 5 exercices budgétaires comme suit :

2026	2027	2028	2029	2030
63 312,12 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021DB/30 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2021 relative à la reprise du bail de la « Maison des Salines » à La Trinité-sur-Mer ;

Vu la délibération n°2024DB/36 du Bureau communautaire en date du 13 septembre 2024 prolongeant la durée du bail emphytéotique de la Maison des Salines jusqu'au 31 mai 2071 ;

Vu la délibération n°2025DB/30 du Bureau communautaire en date du 12 septembre 2025 relative à la convention de mise à disposition des locaux associatifs de la Maison des Salines au profit de la Commune de La Trinité-sur-Mer ;

Vu la délibération de la Commune de La Trinité-sur-Mer en date du 21 mai 2026 relative à la signature d'une convention de fonds de concours entre la Commune et AQTA dans le cadre des travaux réalisés à la Maison des Salines ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260925-2026DC108-DE

Vu l'information en Bureau communautaire du 11 septembre 2026 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Hervé CAGNARD, Vice-président en charge de la planification, de l'urbanisme et de l'habitat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'approuver le projet de convention de financement des travaux de salles communales à la Maison des Salines et de versement d'un fonds de concours de la Commune de La Trinité-sur-Mer au profit d'AQTA, pour un montant de 263 312,12 € réparti sur cinq années comme précisé ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à signer cette convention et tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 5 OCT. 2026

La secrétaire de séance,

Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)